

Institut national de recherche en informatique et en automatique

Arrêté du 31 janvier 2023 modifiant l'arrêté du 24 janvier 2023 autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture de neuf concours sur titres et travaux pour le recrutement de chargés de recherche de classe normale à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique (Inria)

NOR : RIAH2303139A

Par arrêté du président-directeur général de l'Institut national de recherche en informatique et en automatique en date du 31 janvier 2023, les dispositions de l'arrêté du 24 janvier 2023 sont modifiées comme suit :

La date d'ouverture des inscriptions est fixée au 3 février 2023.

La date de clôture des inscriptions est fixée au 5 mars 2023 à minuit, heure de Paris.

A compter de la date d'ouverture, les candidats doivent :

- soit s'inscrire en ligne, sur le site internet d'Inria (<https://www.inria.fr/fr/chargees-et-charges-de-recherche-de-classe-normale-crcn>) ;
- dans le cadre d'une candidature en ligne, avoir terminé leur inscription électronique avant le 5 mars 2023, minuit heure de Paris ;
- soit demander un dossier de candidature au format papier : le dossier peut être obtenu sur demande écrite transmise par voie postale ou retrait auprès de la direction des ressources humaines (cf. annexe).

Aucune demande par mail ou téléphone ne sera prise en compte.

Les candidats doivent :

- soit avoir terminé leur inscription en ligne au plus tard le 5 mars 2023 avant minuit, heure de Paris ;
- soit avoir déposé leur dossier de candidature à la direction des ressources humaines, au plus tard le 5 mars 2023 avant 17 heures, heure de Paris ;
- soit avoir envoyé leur dossier de candidature par voie postale, au plus tard le 5 mars 2023, le cachet de la poste faisant foi.

Tout dossier transmis hors délai, incomplet ou insuffisamment affranchi sera automatiquement rejeté.

Les autres dispositions et l'annexe de l'arrêté du 24 janvier 2023 restent inchangés.